

Compte rendu du Conseil d'administration samedi 3 février 2024

Étaient présents : Patrice BARRIER, Denis BOUDVILLE, Christian BRUYEN, Valérie CHAUMET, Cédric CHEVALIER, Pascale CHEVALLOT, Brigitte CHOCARDELLE, Régis COUTANT, Alain DEPAQUIS, Anne DESVÉRONNIÈRES, Jean-Pierre FORTUNÉ, Caroline FRÉMY, Sacha HEWAK, Thérèse LEBRUN, Guy LECOMTE, Nicolas LEROUGE, Franck LEROY, Catherine MALAISÉ, François MOURRA, Pascal PERROT, Anne-Sophie ROMAGNY, René SCHULLER, Pascal TRAMONTANA,

Étaient excusés : Benoist APPARU, Yves DÉTRAIGNE, Jacques JESSON, Dominique LÉVÊQUE, Christine MAZY, Joël THOUVENIN,

Étaient absents : Patrick BEDEK, Jean-Pierre BOUQUET, Bertrand COUROT, Gilles DULION, Cyril LAURENT, Véronique MARCHET, Thierry MOUTON, Evelyne QUENTIN, Arnaud ROBINET, Julien VALENTIN, Nicole VIDAL

Franck LEROY, Président, ouvre la séance en visioconférence à 9h, accueille les membres présents.

Ordre du jour

Evolution du CA à la suite de la nomination de Catherine VAUTRIN au Gouvernement

S'agissant de sièges de droit pour la Communauté Urbaine du Grand Reims, aucune élection ne sera nécessaire. En effet, en cas de cumul pour la Présidence du Grand Reims et la mairie de Reims, nos statuts permettent que l' élu soit représenté par un-e adjoint-e pour le mandat de la commune. Dans le cas présent, Véronique MARCHET, Première Adjointe de la mairie de Reims, représentera la ville pour le siège d'Arnaud ROBINET, lequel siège désormais en tant que Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, n'a donné lieu à aucune observation.

Représentation de l'association au sein de commissions extérieures

Renouvellement collège départemental consultatif d'attribution du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)

Guy LECOMTE, maire de Cauroy les Hermonville - Titulaire

Thérèse LEBRUN, maire de Boursault - Titulaire

Pierre LABAT, maire de Massiges - Titulaire

Retour sur :

- Comité de prévention du mal-être agricole par Catherine MALAISÉ : retour sur la réunion du mois de décembre et perspectives d'actions pour 2024. La prise de parole de Mme Malaisé n'ayant pu se faire en direct, une note a été communiquée aux participants après le CA ; elle est également jointe au présent compte-rendu.
- Information sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (Région Grand Est en date du 23/01/2024)

Dans 4 départements, une mission d'audit sur l'impact des avis de la Mission Régionale de l'autorité environnementale (MRAE) est réalisée : la Marne a été sélectionnée. Les avis côté État ont été recueillis. L'inspection générale de l'environnement et du développement durable nous sollicite pour des retours de terrain : interrogation des chefs de service urbanisme (planification et instruction) et élus. Les questions portent sur l'appréciation des avis rendus, les contacts avec l'autorité environnementale, la lisibilité des avis, les délais de réponse, la disponibilité... Les remontées de terrain sur ces éléments sont possibles afin d'alimenter les échanges à programmer.

Formation des élus : programme 2024 et perspectives d'évolution (réglementation, financement)

Le programme du 1^{er} semestre est en ligne depuis décembre et l'envoi a été fait par mail à l'ensemble des élus pour leur présenter cette offre.

Nous commençons très bien cette année 2024 : 2 formations « finances » en janvier avec 12 et 13 participants sur un maximum de 15. De même pour février, 13/15 et 15/15 pour nos prochaines sessions. C'est encourageant car habituellement le début d'année est compliqué.

Un constat est fait : les inscriptions se font beaucoup après une relance 3 semaines environ avant la date. Les élus ne s'inscrivent plus à l'avance.

Toujours la difficulté de mobiliser le DIFE : beaucoup d'élus n'ont pas créé leur compte et au regard du délai de 11 jours imposé avant la formation, cela restreint les possibilités.

Nous poursuivons le travail et l'aide à la création des comptes mais nous subissons souvent les mécontentements des élus du fait de la complexité et des blocages de la plateforme, de la nécessité d'aller à La Poste pour s'inscrire en formation... Il est rappelé que certaines démarches peuvent être finalisées en bureau de Poste ou à l'aide de son facteur afin de valider son identité numérique.

Quelques chiffres : les financements DIFE de notre dernier exercice (octobre 2023 à fin septembre 2024) représentent 30% (128 dossiers DIFE / 425 participations), alors que sur l'exercice précédent, ils représentaient 58% (168 DIFE / 289 participants). Pour information : toutes nos formations sont éligibles au DIFE. Pour rappel :

- une formation financée par le DIFE est facturée 250 euros la journée repas compris
- une formation financée par la collectivité est facturée 95 euros la journée repas compris.

Une réflexion est en cours sur un travail en commun (initié par l'association de Meurthe et Moselle) pour faciliter l'accès des élus salariés au dispositif bilan de compétences et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) afin de reconnaître les apprentissages et la montée en compétence des élus au travers de l'exercice de leur mandat.

Bilans évènements 2023

- Congrès départemental du samedi 18 novembre : 498 inscrits dont 377 collectivités. Question du déjeuner qui perd en participants régulièrement (sauf l'an dernier pour l'édition anniversaire avec le repas préparé par Jérôme Feck). Mauvaise prestation des intervenants malgré la préparation effectuée en amont. Pour le prochain congrès, choisir un thème proche du statut de l'élu. En raison du weekend du 11 novembre cette année, la date du congrès départemental sera à nouveau proche de celle du congrès national.
- Congrès national AMF du mardi 21 novembre : 169 participants au déplacement en bus et dîner-théâtre du soir. Le passage au mardi n'a pas engendré de modification dans le nombre de participants. Il est proposé de maintenir le mardi en raison de la moindre fréquentation dans les allées du salon pour permettre de circuler plus aisément et d'échanger avec les exposants.

Dates à retenir et préparation des évènements 2024

Nous proposons les grands rendez-vous suivants :

- Carrefour des collectivités les 30 et 31 août
- Congrès départemental le samedi 16 novembre
- Congrès national AMF le mardi 19 novembre

Des réunions complémentaires vont être programmées avec les procureurs nouvellement arrivés dans notre département.

Ateliers gendarmerie nationale : sensibilisation à la gestion des incivilités

Reconduction de l'initiative conduite en 2021. Démarche nationale portée par la Gendarmerie nationale sous forme d'ateliers de 2h avec une mise en situation.

6 dates depuis le 12 décembre : 213 inscrits

Prochaines dates complètes : Jeudi 8 février à Mailly-Champagne et mardi 20 février à Brusson

A noter que cette première approche peut être complétée par une formation plus complète sur une journée que nous proposons dans le cadre des formations de développement personnel.

- Stress et émotions, agir pour un mandat plus serein
- Prévenir et gérer les conflits
- Développer sa capacité à communiquer efficacement et son aisance relationnelle

Préparation de la réunion d'échanges en visio avec l'ABF du 14 février

Les élus sont invités à faire suivre les questions et sujets à évoquer - 95 inscrits à ce jour

Ordre du jour :

- Cerner les missions de l'UDAP et les contacter
- Coordonner les délais et les processus de transmission des dossiers
- Comprendre les prescriptions et les avis
- Concilier énergies renouvelables et conservation du patrimoine

Différents sujets sont soulevés dont les changements de positions des ABF successifs, l'intérêt d'établir un Site patrimonial remarquable, la compréhension des avis et les difficultés de régularisation.

Présentation du plan France Ruralités et du programme Villages d'avenir

23 communes lauréates dans la Marne pour 2024.

Dossier suivi par le Sous-Préfet de Vitry le François. Une chargée de suivi de l'accompagnement des communes dans leur projet prend son poste le 15 février à la préfecture : Sophie TRICARD (anciennement en DDT à Châlons). Accompagnement en ingénierie de financement et portage de projet essentiellement.

Ce dispositif est une réponse aux remarques effectuées lors de l'audition de la mission sénatoriale sur l'ANCT à laquelle quelques élus du CA ont participé en 2022.

NEFLE et EdurénoV' (fonds vert) : programmes de financement pour l'Éducation nationale

Deux dispositifs de financement autour des affaires scolaires sont proposés. L'un s'oriente vers les aspects pédagogiques et normalement porté par les enseignants et directeurs d'école. L'autre s'adresse aux collectivités. Mais il convient d'être vigilant car il y a souvent des liens inévitables entre les deux : exemple de l'équipement informatique, évolution du mobilier... La collectivité étant propriétaire des lieux doit être associée impérative aux projets portés dans le cadre du dispositif NEFLE.

Actualité importante : deux réunions à venir pour lesquelles des élus représentant l'association sont attendus :

- **Réunion en visio AMF sur la démographie scolaire** le 9 février à 17h : sur invitation des présidents des commissions éducation et territoires ruraux de l'AMF. Cyril LAURENT, Sacha HEWAK et Pascal TRAMONTANA sont membres de ces deux commissions.
- **Observatoire départemental des dynamiques rurales** le 14 février à 15h30 en préfecture : présidé par M. le Préfet et Mme Suzel PRESTAUX, inspectrice d'académie. Réunion préalable au CDEN où les EPCI compétents en affaires scolaires sont conviés.

Constitution de partie civile

L'audience relative au dossier concernant la maire de Vanault les Dames prévue en janvier a fait l'objet d'un report fin mars.

Nous avons reçu de notre avocat la date de l'audience en cour d'appel de Reims pour l'affaire du maire de Beine Nauroy. Le maire a été débouté, l'association a toutefois été reconnue légitime dans sa constitution de partie civile et le prévenu condamné à nous rembourser une partie des frais de justice, ce sur quoi il a fait appel. Notre avocat devra nous représenter à l'audience du mois de mai dans cette affaire.

Aucun nouveau dossier ne nous a été soumis même si des contacts réguliers ont lieu avec les élus sur des affaires de ce type. Nous sommes également parfois contactés pour des affaires qui relèvent intégralement de conflits privés.

Modification du zonage « ZRR » qui devient « FRR » France ruralités revitalisation

L'annonce a récemment été faite de la sortie d'un grand nombre de communes du dispositif. Il s'agit d'appliquer la réforme de 2017. En effet, depuis cette date, environ 260 sont maintenues « artificiellement » dans le zonage ZRR alors qu'elles n'en remplissent plus les conditions. Le changement est d'ampleur d'autant que certains maires élus en 2020 n'ont pas connaissance de l'historique de ce changement. La liste et l'arrêté officiel sont en attente de parution. Un certain nombre de communes sont fléchées comme rattrapables par le préfet, il convient pour celles concernées de se signaler au préfet avant le 15 mars. Les Sénateurs ont diffusé aux communes le nouveau zonage issu des travaux de la commission.

Questions diverses

Remontées de difficultés concernant les télécommunications :

- **Fibre** : des fourreaux sont endommagés et empêchent le passage de la fibre. L'écrasement est souvent lié à des travaux intervenus postérieurement à l'enfouissement. Il est constaté que le gestionnaire de réseau Orange se désengage et ne revendique plus les propriétés de ces fourreaux. La difficulté est de trouver le propriétaire de ces fourreaux pour demander la réparation et permettre le raccordement des particuliers.

L'association pourra faire suivre les cas posant difficulté via la Région. Les élus sont invités à nous faire suivre leurs demandes.

- **Suppression réseau cuivre** : l'extinction du réseau cuivre est programmée et quelques communes marnaises sont déjà sans la concrétisation. L'échéance est fixée à 2030 pour la fin d'utilisation technique du réseau cuivre. Il convient à cet effet de programmer des réunions d'information sur le sujet avec Orange, qui va être chargé du démantèlement.

L'attention des élus est attirée sur le fait que des dispositifs vont devoir évoluer (alarme d'aide à la personne) et qu'il faudra être vigilant pour ne pas omettre des personnes isolées.

Délais de paiement des entreprises + assurances des communes : pas de problème ou de signalement dans la Marne sur ces sujets

Problème de facturation électricité dans certaines communes (absence de contrat, de compteur et/ou de relevé) : 3 communes ont saisi l'association. Des jurisprudences permettent de s'appuyer sur les conclusions pour vérifier d'une part l'application du délai de prescription et rappeler le fait non-intentionnel des communes et la découverte fortuite de l'absence de contrat ou de compteur par carence d'ENEDIS durant toutes ces années. Les communes concernées peuvent se signaler à l'association.

Vendanges : point sur les réunions en cours et principalement le sujet hébergement : réunion en visio ou présentiel le 22 février à 9h en préfecture. Mme LEBRUN et M. PERROT souhaitent y participer.

Zones d'accélération ENR : la question de l'intéressement des élus est soulevée. Pour information, une formation sur le risque pénal et la notion de conflit d'intérêt est proposée prochainement. Pour précision, l'intéressement en la matière ne sera soulevé qu'en cas de projet déjà identifié et périmètre isolé concernant exclusivement un élu par exemple. Pour les autres cas, il s'agit de planification comme en matière de document d'urbanisme.

Cybersécurité : il est rappelé l'utilité du dispositif Diagonal permettant de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de la situation de la commune au regard de ses usages numériques.

Gestion du personnel : des élus témoignent de difficultés dans l'accompagnement par le Centre de gestion sur certains dossiers. Un contact sera repris avec les communes concernées.

RGPD : une alerte est faite concernant les fiches élèves d'une année qu'il conviendrait de ne pas conserver d'une année à l'autre y compris ceux restant dans le cycle scolaire. Après vérification, la norme de la CNIL prévoit la possibilité de placer ces données « en base d'archives temporaires » pendant la période estivale.

Transfert du pouvoir de police « Publicité extérieure »



À compter du **1^{er} janvier 2024** tous les maires sont compétents pour instruire, contrôler et verbaliser



Par dérogation

Si la **communauté est compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLUI) ou de règlement local de publicité (RLP)** : cette police est **transférée à son président**

Opposition possible d'un ou plusieurs maires du **1^{er} janvier au 30 juin 2024** et, dans ce cas, le président peut jusqu'au 31 juillet, renoncer,



Dans l'intervalle, tous les maires sont compétents pour instruire les autorisations (attention au délai de 2 mois pour autorisation tacite R. 581-13 du code de l'environnement), contrôler les installations et assurer la verbalisation.

Adressage, dénomination et numérotation des rues : base adresse (BAN)

Calendrier



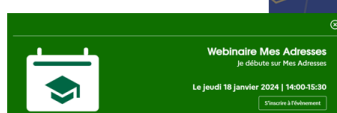
1^{er} janvier 2024 pour les communes à partir de 2 001 habitants
1^{er} juin 2024 pour les communes jusqu'à 2 000 habitants

Dénomination obligatoire des **voies et lieux-dits y compris voies privées ouvertes à la circulation** (article L. 2121-30 du CGCT). Le conseil municipal doit **donner un nom** à toutes les voies et chemins desservant des habitations, sans oublier les hameaux (accès aux secours, distribution du courrier, raccordement à la fibre, services de livraison, etc.)



Obligation de mettre ces données dans le fichier de la Base adresse nationale

L'ANCT propose des webinaires chaque semaine pour découvrir l'outil : <https://adresse.data.gouv.fr/evenements>



L'équipe du Programme Bases Adresses Locales propose aux communes qui le souhaitent un webinaire sur l'éditeur Mes Adresses. Au menu, un rappel des principales fonctionnalités et les points de vigilance qualité.

© Cet événement est à destination des communes.

Prochains rendez-vous du conseil d'administration :

- samedi 6 avril, de 9h à 11h en présentiel
- samedi 15 juin, de 9h à 11h
- samedi 31 août - à l'occasion du Carrefour des collectivités
- mercredi 6 novembre, 18h à 20h
- mardi 17 décembre : surprise ! réservez votre journée - attention changement de date !

Présentation du comité plénier départemental du Mal-être agricole

Depuis plusieurs années le monde agricole subit de plein fouet des crises à répétition : aléas climatiques, crises financières, sanitaires ou encore difficultés d'ordre personnel. Les raisons du mal-être sont diverses.

Afin de mieux repérer les situations de détresse du monde agricole et y faire face collectivement, le Gouvernement a publié le 23 novembre 2021 le Plan du Mal-être et la feuille de route qui en découle.

L'objectif de la feuille de route est de mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs autour de la détection, l'accompagnement des situations de mal-être, l'écoute des personnes en difficulté et l'accès aux droits.

En 2023, Mme MALAISE a participé aux 2 réunions de ce comité départemental en tant que représentante de l'association.

2 études ont été réalisées dans la Marne par l'ADASEA :

49 % des agriculteurs marnais sont fragilisés et 31 % en risque de burn-out.

Taux de tentative de suicide dans la Marne supérieur à la moyenne nationale et régionale : 3^{ème} territoire de la région Grand Est/10 où la situation est la plus préoccupante (après Vosges et Haute-Marne)

Taux de décès par suicide dans la Marne : 4^{ème} territoire de la région /10 où la situation est la plus préoccupante (après Vosges, Haute-Marne, Ardennes)

Concernant l'agriculture :

- Un surrisque de suicide en âge d'activité supérieur de 29 % ;
- Un risque accru de suicide des personnes âgées de 15 à 64 ans de 43 % ;
- Un risque accru de suicide pour les personnes résidant dans des espaces ruraux de 50 %.

Ce mal-être devient préoccupant et ne concerne pas uniquement les agriculteurs mais aussi leurs familles et toutes les personnes qui travaillent avec le monde agricole.

Il existe déjà des dispositifs pour aider ces personnes :

- Proposé par la MSA : **Dispositif AGRI'ECOUTE** : 09 69 39 29 19

Service d'écoute disponible 24h/24 et 7j/7 dédié au monde rural et agricole permettant de dialoguer anonymement et de façon confidentielle avec des professionnels.

- Proposée par la Chambre d'agriculture et l'ADASEA : la **cellule REAGIR**

Dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficulté

- Proposée par l'ARS : La **plateforme nationale d'écoute et d'orientation** : le 3114

Fonctionne 24h/24 et 7j/7. Ce sont des professionnels de santé formés à la prévention du suicide, en lien avec les services d'urgence des centres hospitaliers.

Est-ce que l'association pourrait diffuser une information sur ces 3 dispositifs ?

Il est proposé de :

- Mettre en place un réseau de sentinelles agricoles : 25 agents travaillant à la MSA ont été formés en 2023 (formation basée sur le volontariat)
- Sensibiliser dans les écoles agricoles en organisant des tables rondes (souffrance rencontrée chez les jeunes qui ne semblent pas être suffisamment formés à la gestion administrative, comptable et environnementale)
- Organiser des formations de « premiers secours santé mentale »
- Travailler avec l'Association des Maires pour sensibiliser les élus